

Un COPIL DOM pour un social efficace.

DOSSIER

L'enquête menée sur les attentes des agents des DOM dans le cadre du COPIL (Comité de Pilotage de l'action sociale pour les DOM) a connu un grand succès avec plus de 1 500 réponses enregistrées.

Cette enquête montre clairement les priorités des agents des DOM : **le logement, la vie quotidienne, les vacances, la restauration.**

Rappelons que cette enquête porte sur l'action sociale du COGAS, (COmité Gestion de l'Action Sociale) elle doit servir à l'élaboration d'une politique sociale spécifique aux départements d'outre-mer.

Les attentes exprimées par nos collègues ne nous surprennent pas. Dès la mise en place du COPIL nous avons axé nos revendications sur le logement, les vacances et surtout la restauration.

Pour FO voici les actions que nous défendons pour un social de qualité dans les DOM.

► Le logement

Nous proposons d'engager une politique de contacts permanents avec les bailleurs locaux (les bailleurs sont les sociétés de HLM et les collecteurs du 1 % logement). Il faut au sein du service logement de La Poste une véritable structure dédiée aux DOM qui contacte et qui vérifie sur le terrain les réalisations en matière de logement social.

► La vie quotidienne

Notre revendication est axée essentiellement autour d'une meilleure information sur les conditions d'utilisation du chèque emploi service universel (le CESU), et pour une aide aux familles d'enfants handicapés à travers notamment les associations.

► Les vacances

Pour les enfants un effort a déjà été fait par l'Association Vacances Enfants Adolescents (AVEA) qui propose des séjours en métropole pour la tranche d'âge 15 à 17 ans.

Rappelons que des séjours sont proposés aux enfants de cet âge avec la prise en charge totale des frais de transport pour la métropole. Des séjours à la neige ont été ainsi proposés pour le mois de février à un tarif très intéressant. Nous avons obtenu que pour l'été 2009 des propositions de vacances en métropole pour les adolescents soient faites dans les conditions tarifaires habituelles. Nous revendiquons l'ouverture de ces séjours à la tranche d'âge 12 à 17.

Il faut également que La Poste propose des séjours pour les adultes dans des structures associatives (AZUREVA) de métropole avec la prise en charge des frais de transports ou des aides pour l'achat des billets d'avion pour la métropole. L'enquête montre que 50 % des agents des DOM ne partent pas en vacances. Ceux qui partent vont majoritairement en métropole.

Toutes ces actions sont à mettre en place en préservant les associations locales car pour FO il y a de la place pour tous.

► La restauration

L'abondement de La Poste pour le titre restaurant doit être majoré pour tenir compte de la vie chère dans les DOM.

Des conventions doivent être passées avec des restaurants administratifs pour que les postiers puissent y prendre leurs repas.

Pour FO, nous avons exigé, lors de ce COPIL, un calendrier pour que les actions soient décidées et financées par le COGAS. Nous avons gagné une première manche puisque le sujet a été à l'ordre du jour du dernier COPIL DOM de mai 2008. Ce sujet sera traité lors des prochaines CTPC locales (instances locales pour le social) dans les départements.

Ce COPIL pour être efficace doit fournir un travail sérieux dans l'intérêt des postiers des DOM. FO bâtisseur du social à La Poste fait des propositions réalistes compte tenu des contraintes du budget social et du champ d'action du COGAS.

Prélèvement des cotisations :

OUI NON

Bulletin à remettre au responsable local ou à retourner à :

FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13

Bulletin d'adhésion

NOM :
PRÉNOM :
EMPLOYEUR :
ÉTABLISSEMENT :
GRADE/NIVEAU :
N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :
ADRESSE :
MAIL :@.....
DECLARE ADHERER A FORCE OUVRIERE
A COMPTER DU :
A LE
SIGNATURE



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION

Départements de l'outre-mer

JUILLET 2008



60 rue Vergniaud

75640 Paris CEDEX 13

www.fo-com.com

dom@fo-com.com

ÉDITO

FO : vos revendications, notre combat !

Sous l'impulsion du gouvernement, avec le soutien du MEDEF et l'accord deux centrales syndicales CFTD et CGT, le paysage syndical français va connaître un véritable changement. Certes, le changement pour un syndicat réformiste comme FO ne nous fait pas peur, mais quand le changement est un recul social, là, nous le refusons.

les patrons poursuivent deux objectifs, le premier, réduire le nombre de syndicats et le second, affaiblir leur influence dans les entreprises.

En effet, cet accord appelé « *position commune* » prévoit qu'en dessous de 10% aux élections professionnelles un syndicat, même confédéré (comme FO, CFTC, CGC), n'est plus représentatif dans l'entreprise.

Concernant l'influence syndicale, n'importe quelle liste rassemblant des membres du personnel et obtenant plus de 10% devient représentative. Cette liste, si elle obtient plus de 30 % des suffrages, pourra signer des accords dits majoritaires avec le patron. Ainsi, des syndicats « maisons », pilotés par le patron, pourront déroger à un accord de niveau supérieur (dit de branche) pourtant plus protecteur pour le salarié.

Prenons l'exemple de la durée du travail, un accord majoritaire dans l'entreprise pourra augmenter la durée maximale hebdomadaire prévue par l'accord collectif de branche. La durée hebdomadaire pourra atteindre 60 heures au maximum comme une récente directive européenne le permet. Adieu aux heures supplémentaires et à leur majoration, bonjour à la régression sociale! ♦

Guadeloupe



L'emploi est au cœur du combat syndical.

La direction de La Poste, arguant de surnombre, met à mal l'emploi dans le département.

Premiers visés, les agents contractuels qui devaient passer dans le cadre des accords dits de Vaugirard du temps partiel au temps complet. C'est ce que nous appelons la déprécarisation des agents contractuels.

Deuxième conséquence, les mutations entrantes dans le département sont également ralenties. Troisième consé-

quence des postes de GESCLI sont prévus mais ils ne sont pas comblés Cette situation est intolérable c'est pourquoi l'ensemble des syndicats se sont mobilisés pour faire reculer la direction. À l'issue de ce conflit nous avons sauvé une dizaine d'emplois et le respect des engagements de La Poste sur l'accord de Vaugirard. Pour autant, toutes les pistes doivent être recherchées en faveur de l'emploi. Des possibilités existent pour améliorer la qualité de service offerte aux clients. Créer des emplois permettrait à La Poste, en plus d'assumer ses promesses faites aux milliers de domiens en métropole qui attendent le retour au pays, de faire preuve de responsabilité sociale en matière d'emplois dans des départements durement touchés par le chômage. ♦

Mayotte :



Quarante jours de grève...

...pour revendiquer une amélioration des conditions d'intégration des ex agents mahorais de la collectivité locale de Mayotte dans la Fonction publique et le paiement d'une prime pour la vie chère comme celle versée à tous les agents de La Poste de l'outre-mer. Les conditions d'intégration sont à nouveau à l'étude au ministère de la Fonction Publique et à la suite d'après négociations menées avec le siège de la Poste par la Fédération en parfaite coordination avec le syndicat FO COM de

Mayotte (seul syndicat engagé dans ce combat) nous avons obtenu le paiement d'une indemnité de 100 euros mensuels. C'est l'aboutissement de ce conflit mené avec détermination par une grande partie des agents de La Poste de Mayotte toujours soutenus par FO COM surtout dans les moments difficiles. En effet, les forces de l'ordre, certainement sollicité par la direction, ont chargé violemment les manifestants dans l'enceinte du centre de tri de Mamoudzou. ♦

Réunion



Un dialogue social toujours en panne

Pour preuve le dernier conflit qui s'est déroulé à l'UDPNA. Premier refus de la direction de négocier avec notre délégation syndicale, syndicat pourtant ultra majoritaire dans cet établissement. Un second refus de négocier pendant la durée du préavis, négociations pourtant

obligatoires pour les patrons, est affiché par le Directeur. Le DLP s'assoit allègrement sur les règles du dialogue social. Rappelé à l'ordre par notre Fédération, jusqu'au bout, il a essayé de jouer le pourrissement du conflit mais en vain. Les agents soutenus par FO COM Réunion ont gagné ! Les négociations auraient pu aboutir beaucoup plus vite sans les tergiversations du directeur qui espérait sûrement substituer le dialogue social par la manipulation et la pression. ♦

La Prime Ultra Marine en augmentation

La Poste a ouvert en début d'année des négociations sur la prime ultra marine versée aux personnels salariés des départements d'outre mer.

Pour FO, les négociations devaient avant tout porter sur la valeur de cette prime et les conditions de sa revalorisation annuelle.

Une action lancée dans la quasi unité syndicale dans les départements d'outre mer a permis d'obtenir une belle avancée en matière de prime ultra marine pour les agents contractuels.

La première proposition de La Poste, à savoir une PUM à 175 euros au 1er juillet 2008, a été rejetée par l'ensemble des organisations syndicales lors d'une première séance de négociation.

FO Com Région des DOM, regroupant l'ensemble des départements d'outre mer, a décidé alors de lancer une action coordonnée pour une grève illimitée dans les départements d'outre-mer en Guyane, Guadeloupe et Martinique le 12 février 2008.

A la Réunion, à l'appel d'un autre syndicat local (CGTR) nous avons été contraint de débiter la grève le 6 février 2008.

L'action a payé puisque nous avons obtenu :

- 200 euros au 1^{er} janvier 2008,
- 220 euros au 1^{er} janvier 2009,
- 240 euros au 1^{er} janvier 2010.

Les agents ont donc perçu un rappel pour les mois de janvier et février 2008. Ces avancées ont fait l'objet d'un accord unanime des syndicats. Le combat pour la défense du pouvoir d'achat de tous : contractuels et fonctionnaires n'est pas fini. La mobilisation continue! ●●●

Martinique



29 novembre 2007, date marquante pour les postiers de la Martinique

Les postiers se souviendront du 29 novembre 2007, jour du séisme en Martinique et plus particulièrement le personnel de l'immeuble messagerie à Fort de France. Cet immeuble a été endommagé au point qu'il est devenu inutilisable et dangereux.

Depuis cette date, le personnel du bureau de poste de Général De Gaulle a été ventilé sur d'autres sites. La partie distribution a été installée dans des locaux mis à disposition par la mairie de Fort de France. Les conditions de travail de ces collègues sont loin d'être parfaites. La partie traitement a été installée dans les anciens garages de La Poste sur le site de Dillon. Ce personnel rencontre de nombreuses difficultés (poussières, chaleur, moustique, démangeaisons, etc.). Au nom du service public, ces postiers continuent d'assurer un travail de qualité. Le Pré-

sident de la Poste a pris un engagement sur le financement d'une nouvelle PPDC et d'un nouveau bureau de poste. Tout le monde commence à trouver le temps long. Il est urgent de voir le début de la construction de la PPDC, afin de donner au personnel la perspective d'une amélioration des conditions de travail. Concernant le bureau de poste, des nouveaux locaux ont été retenus par la Direction et nous espérons que l'ouverture se fera dans un avenir proche.

Force Ouvrière espère que les engagements pris au plus haut niveau, seront respectés, affaire à suivre! ♦

Guyane

Le logement une priorité

Plus qu'ailleurs la crise du logement touche les agents de La Poste. Avec un parc de 33 logements locatifs les demandes ont du mal à être satisfaites même si La Poste affirme que seule une quinzaine de demandes est actuellement enregistrée.

La crise du logement est d'autant plus aigue qu'une partie du patrimoine locatif de la SA HLM est concernée par des projets de démolition-reconstruction liés aux programmes ANRU.

Lors de la dernière commission régionale DOM du logement notre Fédération a exigé qu'une politique dynamique du logement soit mise en œuvre dans les DOM. Nous attendons de cette commission des mesures concrètes.

Nous sommes également intervenus dans le département pour faire respecter les dispositions en vigueur en matière de droits à prestations sociales qui stipulent que la bonification pour vie chère accordée au personnel fonctionnaire ne devait pas être prise en compte dans les revenus. ♦



●●● Enfin on ne saurait terminer sans évoquer le cas de nos collègues de l'outre mer de Mayotte purement et simplement exclus de la prime ultra marine. C'est injuste puisque le coût de la vie est aussi élevé pour les agents mahorais que pour les autres agents postiers de l'outre-mer.

Le dossier sur les contractuels de droit public sur la table des négociations.

En préalable dans ce dossier nous voulons que la revendication qui touche à leur intégration dans la Fonction publique, pour ceux qui le souhaitent, aboutisse.

Cela étant le dossier présenté par la Poste est une approche essentiellement financière.

Il est clair que les agents qui opteront pour le droit privé ne devront pas perdre financièrement. Lors des bilatérales, nous avons obtenu une indemnisation immédiate à hauteur de 90 % des pertes financières jusqu'à l'âge de 62 ans.

Les agent acceptant de basculer dans le droit privé, auront une promotion en I.3 pour les agents de la distribution et en II. 2 pour les agents des guichets.

Compte tenu de l'impact financier individuel de cette indemnisation, nous demandons qu'une simulation soit faite pour chaque agent concerné. Pour notre part nous avons décidé de ne pas signer l'accord proposé qui est inutile car chaque agent doit librement, à titre individuel, décider de son basculement dans le droit privé. Dès lors, un accord social avec les organisations syndicales n'apporte rien de plus, cela relève de la responsabilité de La Poste et du choix personnel.